

Note d'information

Pour **tout changement** d'ordre administratif ou familial :

- numéro de téléphone
- adresse postale
- RIB
- adresse mail
- séparation, divorce...

nous vous remercions d'en informer immédiatement le secrétariat de l'établissement à l'adresse mail suivante : secretariat2@ursulines.eu ou 05 34 25 28 61 en précisant le nom, prénom et classe de l'enfant.



ORGANISATION DE LA RENTREE

L'établissement sera fermé
Du vendredi 12 juillet 2019 à 16 H 00 au mercredi 21 août 2019 à 9 H 00

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

RENTREE DES ELEVES

Lundi 02 septembre 2019	08 H 30	CP, CE1, CE2, CM1
Lundi 02 septembre 2019	09 H 45	Moyenne Section
Lundi 02 septembre 2019	10 H 30	Grande Section
Lundi 02 septembre 2019	13 H 45	CM2
Mardi 03 septembre 2019		Petite Section : horaires échelonnés sur liste jointe

HORAIRES DE L'ECOLE

- Ecole:
 - Matin : 8 H 30 – 11 H 45
 - Après-midi : 13 H 45 – 16 H 15
 - 8 H 30 – 11 H 30le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
le mercredi
- Garderie Maternelle 7 H 45 – 8 H 30 et 16 H 15 – 18 H 30
- CLAE (Accueil des élémentaires) 7 H 45 – 8 H 30 / 11 H 45 – 13 H 45 / 16 H 15 – 18 h 30
- Etude du soir du CE1 au CM2 (Lundi, Mardi et Jeudi) 16 H 30 - 17 H 30 (4.00 € par soir)
- Ouverture de l'établissement 7 H 45 – 18 H 30 (accueil téléphonique 8h00 - 18h00)
- Catéchèse ou culture religieuse : le jeudi après-midi de 13h45 à 14h45

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le jour de la rentrée, justificatif de domicile (Eau, EDF, GDF ou téléphone) à fournir à l'enseignante pour les familles qui habitent Toulouse uniquement.**
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des blouses.
- Les listes des fournitures pour toutes les classes sont à votre disposition sur notre site www.ursulines.eu

DATES A RETENIR

- Jeudi 12 septembre 2019 Photos de classe et individuelles, photos des fratries à 16h15
- Mardi 17 septembre 2019 Réunion Parents du CP au CM2 à 17h00
- Mardi 24 septembre 2019 Réunion Parents de la PS à la GS à 17h00
- Jeudi 26 septembre 2019 Réunion Parents pour la catéchèse à 18h00
- Jeudi 10 octobre 2019 Célébration de rentrée
- Vendredi 11 octobre 2019 Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)

COLLEGE

ORGANISATION DE LA RENTREE

Lundi 2 septembre 2019	8 H 15	Accueil des élèves de 6 ^e (voir courrier ci-joint)	Sortie à 16 H 30
	9 H 00	Accueil des élèves de 3 ^e .	Sortie à 15 H 30
	13 H 30	Accueil des élèves de 5 ^e .	Sortie à 16 H 30
	14 H 00	Accueil des élèves de 4 ^e .	Sortie à 16 H 30

Pour les élèves de 3^e les livres scolaires seront distribués dès les premiers jours de l'année scolaire.
Pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} les documents concernant les iPads vous seront remis à la rentrée.

RAPPEL HORAIRE

- Collège:

Matin :	8 H 20 – 12 H 15	} le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Après-midi :	13 H 30 – 16 H 30	
	8 H 20 – 12 H 15	} le mercredi
- Etude : 16h45 - 18 h 00 (aucune sortie n'est autorisée avant 18 H 00)
- Ouverture de l'établissement : 7 H 45 – 18 H 00
- Pour les collégiens, possibilité d'aide à la restauration (prise en charge partielle) par le Conseil Général de la Haute-Garonne. **Attention cette année**, la demande se fait en ligne sur le site : <https://ars.college.haute-garonne.fr/identity/connect> ou <http://www.college.haute-garonne.fr/>
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des uniformes.
- Les premières dates à retenir pour les élèves du Collège :

Lundi 2 septembre 2019	Rentrée Elèves (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})
Lundi 2 septembre 2019	Sortie à la forêt de Bouconne pour les 6 ^{èmes}
Mardi 10 septembre 2019	Photos (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème})
Jeudi 12 septembre 2019	Réunion Parents 6 ^{ème} à 17 H 30
Lundi 16 septembre 2019	Réunions Parents 3 ^{ème} à 17 H 30
Mardi 17 septembre 2019	Réunions Parents 4 ^{ème} à 17 H 30
Jeudi 19 septembre 2019	Réunions Parents 5 ^{ème} à 17 H 30
Vendredi 27 septembre 2019	Soirée Rencontres et Retrouvailles à 19 H 00
Jeudi 10 octobre 2019	Célébration de rentrée
Vendredi 11 octobre 2019	Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)
Vacances de Toussaint du vendredi 18 octobre 2019 à 16 H 30 au lundi 04 novembre 2019 à 8 H 20	
Jeudi 07 novembre 2019	Fin de la demi période – Relevés de notes

Mercredi 27 novembre 2019	Brevet Blanc 3 ^{ème}
Jeudi 28 novembre 2019	Brevet Blanc 3 ^{ème}
Vacances de Noël du vendredi 20 décembre 2019 à 16 H 30 au Lundi 06 janvier 2020 à 8 H 20	
Mardi 7 janvier 2020	Réunion d'information post 3 ^e à 18 h 00
Du 13 au 17 janvier 2020	Classe de neige pour les 6 ^{èmes}
Du 13 au 17 janvier 2020	Stage en entreprise pour les 3 ^{èmes}
Jeudi 16 janvier 2020	Fin du 1 ^{er} semestre
Du 20 au 30 janvier 2020	Conseils de classe
Samedi 1 ^{er} février 2020	Soirée Portes Ouvertes (10h00-13h00) Confirmation à 18h00
Jeudi 06 février 2020 (soir) Vendredi 07 février 2020	Réunion parents professeurs
Vacances de février du vendredi 07 février 2020 à 16 H 30 au lundi 24 février 2020 à 8 H 20	

Absence et Vie scolaire, veuillez composer le

05 34 25 43 10

«Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres.» Confucius

Nous vous souhaitons de belles vacances...

Année scolaire 2019-2020

ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Dates des vacances scolaires et jours fériés :

Vacances de Toussaint : *du vendredi 18 octobre 2019 après la classe au lundi 4 novembre 2019*

Vacances de Noël : *du vendredi 20 décembre 2019 après la classe au lundi 6 janvier 2020*

Vacances de Février : *du vendredi 07 février 2020 après la classe au lundi 24 février 2020*

Vacances de Pâques : *du vendredi 03 avril 2020 après la classe au lundi 20 avril 2020*

Pont du 08 mai : *vendredi 01 mai 2020*

Pont du 08 mai : *vendredi 08 mai 2020*

Pont de l'Ascension : *du mercredi 20 mai au vendredi 22 mai 2020*

Pont de la Pentecôte : *lundi 01 juin 2020*

Date de la fin de l'année scolaire :

Jeudi 02 juillet 2020 après la classe
(Pas de cantine, pas de garderie après cette date)

Année scolaire 2019-2020

ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

LISTE DES MERCREDIS LIBERES

MERCREDI 02 OCTOBRE 2019
MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019
MERCREDI 18 DECEMBRE 2019
MERCREDI 29 JANVIER 2020
MERCREDI 18 MARS 2020
MERCREDI 29 AVRIL 2020
MERCREDI 20 MAI 2020
MERCREDI 17 JUIN 2020

TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

CONTRIBUTION des FAMILLES :

(Calculée à partir du revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2018, impôt sur les revenus de l'année 2017, à transmettre au secrétariat si ce n'est déjà fait).

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) *			
CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL	ECOLE	COLLEGE
A	Jusqu'à 2340	31 €	39 €
B	De 2341 à 3340	41 €	48 €
C	De 3341 à 5000	50 €	57 €
D	De 5001 à 6500	59 €	66 €
E	De 6501 à 8500	68 €	75 €
F	De 8501 à 10000	78 €	85 €
G	De 10001 à 11700	88 €	95 €
H	De 11701 à 13000	97 €	104 €
I	De 13001 à 15000	102 €	112 €
J	De 15001 à 20000	108 €	119 €
K	De 20001 à 25000	115 €	126 €
L	De 25001 à 30000	120 €	135 €
M	Supérieur à 30001	Chaque famille choisit le montant de sa contribution qui doit être supérieure à 156 €	

*Assurance scolaire comprise (Mutuelle Saint Christophe)

DETERMINATION du QUOTIENT FAMILIAL :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017, établi par les services fiscaux français.
- Personnes vivant maritalement : copie intégrale des 2 avis d'impositions 2018
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les copies intégrales des avis d'imposition 2018 des 2 parents ayant la garde alternée de l'enfant. Une facture sera établie par moitié en tenant compte du revenu fiscal de chaque parent.

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION des FAMILLES :

- 20% pour le deuxième enfant
- 50% pour le troisième enfant
- 100% à partir du quatrième enfant

PRIX des REPAS

- Repas au forfait : **5,15 €** **Forfait facturé mensuellement (sur 10 mois).**
- Repas occasionnel : **5,85 €**
- Forfait spécial appliqué aux élèves qui apportent leur repas pour raisons médicales: **3,10 €**
Forfait facturé mensuellement sur 10 mois (incluant la surveillance, l'utilisation du self, etc...) »

MATERNELLE :

- Goûters du matin: forfait de 7,70 € par mois (petite et moyenne section)
- Garderie : forfait de 26,00 € par mois ou 4,00 € par soirée de façon ponctuelle.

PRIMAIRE

- Etude du soir : 4,00 € par soirée

SPORT COLLEGE, participation aux transports :

- 56,00 € par an

SORTIES et VOYAGES SCOLAIRES :

durant l'année, des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés. Une participation sera demandée aux familles.

REGLEMENT :

1. Par prélèvement (d'octobre à juillet). Mandat de prélèvement SEPA à compléter si ce n'est déjà fait.
2. Par virement. Un RIB de l'établissement vous sera transmis à votre demande.
3. Par carte bancaire (ou à défaut chèque ou espèces)

ASSURANCE SCOLAIRE :

Tous les élèves scolarisés à Sainte-Marie des Ursulines bénéficient d'une assurance scolaire pour l'année scolaire en cours.

L'option choisie pour tous les élèves est la garantie « SCOLAIRE TRAJET et EXTRA-SCOLAIRE » couvrant les élèves pour les activités scolaires et extra-scolaires. La garantie s'applique toute l'année, pendant les vacances et en dehors des horaires scolaires. Elle est également applicable à toutes les sorties organisées par l'établissement.

ATTENTION : les vols, dégâts matériels et vestimentaires causés par les élèves entre eux sont exclus de la garantie. Ils sont couverts par la seule responsabilité civile du chef de famille.
--

Pour toutes informations complémentaires veuillez-vous adresser à l'établissement.

LISTE DE FOURNITURES
CLASSE DE CM2

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2 cahiers rouges, couverture polypropylène, 24x32, seyes, 96 pages (sans spirales) | <input type="checkbox"/> 1 ardoise blanche |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier bleu, couverture polypropylène, 24x32, seyes, 45 pages (sans spirales) | <input type="checkbox"/> 2 boîtes de mouchoirs |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier jaune, couverture polypropylène, 24x32, seyes, 45 pages (sans spirales) | <input type="checkbox"/> 1 trousse (à vérifier et renouveler au besoin à chaque vacances) : |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier travaux pratiques, couverture polypropylène, 24x32, seyes, (sans spirales) | ○ Stylos : 1 bleu, 1 rouge, 1 vert, 1 noir |
| <input type="checkbox"/> 1 porte-vue vert, 80 vues | ○ 2 crayons à papier HB |
| <input type="checkbox"/> 1 porte-vue bleu, 120 vues | ○ 1 gomme |
| <input type="checkbox"/> 1 pochette orange à rabats ou porte-vue orange | ○ 1 taille crayon |
| <input type="checkbox"/> 1 classeur et des intercalaires <u>en carton</u> (6 onglets) | ○ 1 surligneur jaune |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier de brouillon | ○ 2 feutres d'ardoise |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier jaune, couverture polypropylène, 17x22, seyes, 96 pages (sans spirales) | ○ 3 grosses colles en bâton |
| <input type="checkbox"/> 1 cahier vert, couverture polypropylène, 17x22, seyes, 96 pages (sans spirales) | ○ 1 paire de ciseaux |
| <input type="checkbox"/> 1 agenda (1 page par jour) | <input type="checkbox"/> 1 double décimètre |
| <input type="checkbox"/> Pochettes plastiques pour classeur | <input type="checkbox"/> 1 trousse comprenant à la fois crayons de couleur et feutres |
| | <input type="checkbox"/> 1 pochette canson couleurs vives (format A4) |

Pour le sport :

- 1 short
- 1 tee-shirt
- 1 paire de baskets

→ **Toutes les fournitures, ainsi que les affaires de sport et les vêtements, doivent être clairement marqués au nom de l'enfant.**

→ Merci d'éviter les cartables à roulettes.

→ Les cahiers du jour rouge non terminés et en bon état peuvent être réutilisés -uni.

→ Le petit matériel est à renouveler durant l'année scolaire.

→ Les fichiers pédagogiques seront commandés par l'école et vous seront facturés.

→ **Merci de remettre à l'enseignante de votre enfant un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation.**